

M.GO Dué



Manuel d'utilisation

Réf. 1420417

FR

09.2021



Due **M.GO**

Manuel d'utilisation



Ligier GROUP

désire vous remercier

Merci d'avoir choisi l'un de nos produits. Ce manuel a été conçu dans le but de vous en faire apprécier toutes les qualités.

Nous recommandons de le lire en détail avant de conduire le véhicule pour la première fois.

Vous y trouverez des informations, des conseils et des instructions pour l'emploi ; vous découvrirez aussi des particularités, des détails et des astuces qui vous convaincront de la justesse de votre choix.

Si vous en tenez compte, il vous sera facile de vous familiariser avec votre nouveau véhicule et de vous en servir pendant longtemps avec entière satisfaction.

Le manuel

Certaines des photographies, des illustrations et des descriptions contenues dans cette notice d'entretien ne correspondent pas obligatoirement au modèle de véhicule utilisé.

Les instructions de cette notice ont été rédigées essentiellement pour fournir un guide simple et clair pour l'emploi ; vous y trouverez aussi les opérations d'entretien de base et les contrôles périodiques auxquels le véhicule doit être soumis auprès de professionnels reconnus.

Le livret contient aussi les instructions pour quelques réparations simples. Les opérations qui n'y sont pas explicitement décrites sont celles pour lesquelles il est nécessaire de disposer d'un outillage spécial et/ou de connaissances techniques spécialisées ; pour leur exécution, nous conseillons donc de vous adresser aux Distributeurs Agréés LIGIER GROUP. Le texte sur fond gris ou en gras contiennent des indications importantes pour l'utilisation du véhicule et la sécurité.

Sommaire

1. VOTRE VÉHICULE

Poste de conduite	1.1
Tableau de bord.....	1.2
Commandes.....	1.3
Console centrale.....	1.4
Ouverture des portes/capot.....	1.5
Identification et clés.....	1.6

2. UTILISATION

Rodage	2.1
Démarrage- Roulage - Arrêt.....	2.2
Fonctionnement spécifique d'un véhicule équipé du moteur 492 DCI..	2.3
Carburant.....	2.4

3. ENTRETIEN

Prévention des risques	
Points de levage du véhicule.....	3.1
Pneumatiques.....	3.2
Remplacement d'ampoules.....	3.3
Fusibles.....	3.4
Niveau de liquide dans le circuit de freinage.....	3.5
Niveau d'huile de boîte inverseur.....	3.6
Niveau d'huile moteur.....	3.7
Lave glace.....	3.8
Batterie.....	3.9
Bornier charge batterie/aide au démarrage.....	3.10
Transmission/direction.....	3.11
Liquide de refroidissement et filtre à air.....	3.12
Révisions.....	3.13

4. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Caractéristiques générales.....	4.1
Entretien de la carrosserie et véhicule.....	4.2

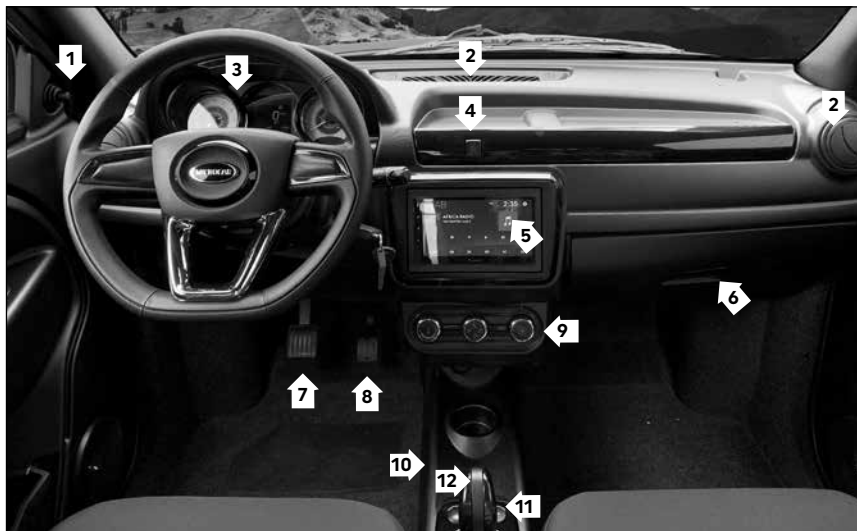
5. SIGNALISATION ROUTIÈRE



1. VOTRE VÉHICULE

Poste de conduite	1.1
Tableau de bord.....	1.2
Commandes.....	1.3
Console centrale.....	1.4
Ouverture des portes/capot.....	1.5
Identification et clés.....	1.6

1.1 - POSTE DE CONDUITE



- | | |
|--|---------------------------------------|
| 1. Commande manuelle rétroviseur extérieur | 7. Pédale de frein |
| 2. Bouche d'aération - désembuage | 8. Pédale d'accélérateur |
| 3. Tableau de bord | 9. Console centrale |
| 4. Bouton de feux de détresse | 10. Bouton de condamnation intérieur* |
| 5. Autoradio* (1) | 11. Bouton de climatisation* |
| 6. Boîte à gants | 12. Levier inverseur |

*selon version

*** ATTENTION** : si votre autoradio est équipé de la fonction CARPLAY / ANDROID AUTO et que vous utilisez un système GPS : emprunter uniquement le réseau routier propre aux véhicules L6.

Ceinture de sécurité (Photo 1)

Port obligatoire

Tous les mouvements doivent être donnés sans à-coup. Pour que la ceinture soit efficace en cas de choc, il convient après l'avoir bouclée, de vérifier que la sangle soit bien tendue et non vrillée tant sur le thorax que sur l'abdomen.

N'attachez jamais un bébé ou un enfant sur vos genoux avec votre ceinture. Lorsque le passager est un enfant, l'utilisation de dispositifs de retenue pour les bébés et les enfants est réglementée. Respecter les réglementations en vigueur.



Photo 1

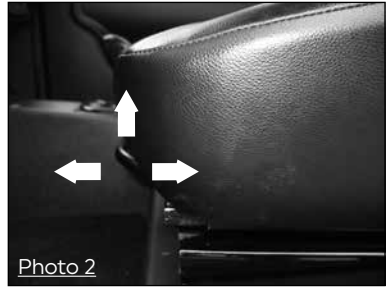


Photo 2

Réglage du siège conducteur

(Photo 2 et 3)

Levier de réglage en profondeur du siège conducteur. Lever la barre pour débloquer la glissière et relâcher pour bloquer.



Photo 3

Pare soleil (Photo 4)

Rabattre sur le pare-brise, possibilité de le rabattre sur la porte.



Photo 4

Éclairage de plafonnier

(Photo 5)



Éclairage continuellement allumé



Éclairage continuellement éteint



Éclairage s'allume à l'ouverture d'une porte, s'éteint après fermeture de la porte

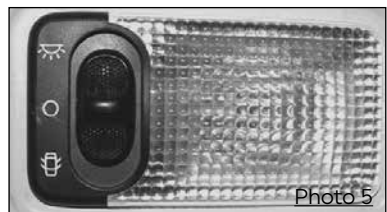


Photo 5

Option siège passager rabattable

Si le véhicule en est équipé, cette option permet d'agrandir le volume de charge utile en rabattant à plat le siège passager. Ce siège n'est pas réglable en profondeur.



- ◆ Accéder à la sangle rouge présente entre l'assise et le dossier du siège passager.



- ◆ Tirer sur la sangle rouge et basculer l'assise du siège vers l'avant du véhicule.



- ◆ Déposer l'appuie tête en maintenant enfoncé le bouton montré par la flèche ci-contre et en soulevant l'appuie-tête simultanément.



- ◆ Lever la manette située en bas à droite du dossier tout en accompagnant le dossier pendant sa descente jusqu'en butée.



- ◆ Siège en position rabattu.

1.2 - TABLEAU DE BORD



1. Horloge
2. Indicateur feu de brouillard avant (selon modèle)
3. Indicateur frein de parking et niveau liquide de frein (alerte si le levier de frein à main est abaissé)
4. Compteur de vitesse
5. Écran LCD
6. Indicateur de pression d'huile (alerte)
7. Indicateur de température moteur (alerte)
8. Bouton de sélection
9. Indicateur de clignotant
10. Indicateur feux de croisement
11. Indicateur feux de route

Écran LCD

12. Indicateur présence d'eau dans filtre à carburant (DCI uniquement)
13. Indicateur feu brouillard arrière
14. Indicateur dégivrage vitre hayon (selon modèle)
15. Indicateur de préchauffage
16. Indicateur défaut moteur (DCI uniquement)
17. Indicateur marche avant **D**, point mort **N**, ou marche arrière **R**
18. Clé de maintenance : entretien à effectuer
19. Indicateur de vitesse
20. Zone de messages :
DOOR signifie qu'une porte est ouverte
BATT signifie une tension batterie faible (lorsque la clé est en position APC)
ECO signifie une période d'inactivité du contact en position ACC supérieure à 15 min -> mise en veille du compteur
21. Indicateur de défaut de la boîte à fusibles
22. Odomètre total
23. Odomètre partiel (se remet à zéro tous les 1000 km)
24. Niveau de carburant
25. Indicateur défaut direction assistée (selon modèle)



ATTENTION !

Si un témoin de sécurité (température d'eau moteur, pression d'huile ou défaut moteur) s'allume en cours d'utilisation, il est impératif d'arrêter le véhicule dans les plus brefs délais et contacter votre Distributeur

Témoins d'alertes du tableau de bord

Témoin d'alerte température liquide de refroidissement



Si le témoin s'allume en cours de route, arrêter immédiatement le moteur, vérifier après 30 minutes le niveau de liquide dans le radiateur, compléter si besoin.

Dans tous les cas joindre au plus vite le réseau **LIGIER GROUP**.

Témoin de serrage du frein à main et niveau liquide de frein



Éteint lorsque le frein à main est desserré.

S'allume quand le niveau de liquide de frein est trop bas.

S'il s'allume en permanence, joindre au plus vite le réseau **LIGIER GROUP**.

Message de charge batterie (Testé en position contact)



Doit être éteint lorsque le moteur tourne.

Peut s'allumer moteur au ralenti, doit s'éteindre dès le coup d'accélération. S'il s'allume en permanence, joindre au plus vite le réseau **LIGIER GROUP**.

Témoin pression huile moteur (Testé en position contact)



Doit être éteint lorsque le moteur tourne.

S'il s'allume en cours de route, arrêter immédiatement le moteur. Vérifier après 10 minutes d'arrêt du moteur le niveau de l'huile, rajouter de l'huile si nécessaire.

Si le témoin reste allumé malgré un niveau correct, joindre au plus vite le réseau **LIGIER GROUP**.

Témoin défaut moteur* (selon version)



S'il s'allume en permanence, joindre au plus vite le réseau **LIGIER GROUP**.

Témoin défaut direction assistée* (selon version)



Lors du démarrage, le témoin EPS du compteur s'allume automatiquement dans sa phase de test.

Si ce témoin s'allume en permanence, les fonctions EPS sont hors service mais le véhicule reste néanmoins utilisable, joindre au plus vite le réseau **LIGIER GROUP**.

Fréquence d'entretien

◆ Mettre la clé de démarrage sur la position **ACC** (Accessoire).

◆ Le kilométrage restant avant vidange apparaît en bas à gauche de l'écran LCD. (Photo 1)

Lorsque le décompte atteint la valeur de 200 km, la clé de révision **19** clignote. Lorsque le décompte atteint 0 km, la clé de révision est allumée en permanence.

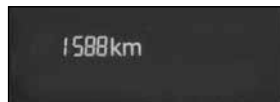


Photo 1

Réglage de l'Horloge

◆ Mettre la clé de démarrage sur la position **ACC** (Accessoire).

◆ Appuyer sur le bouton **8** du tableau de bord pendant 5 secondes : l'horloge apparaît et les chiffres des heures clignotent (Photo 2).

◆ Un appui court (inférieur à 1 seconde) sur le bouton **8** permet d'incrémenter les chiffres des heures. Les aiguilles de l'horloge vont tourner à chaque incrémentation.

◆ Un appui long (supérieur à 3 secondes) sur le bouton **8** permet de passer aux chiffres des minutes qui clignotent.

◆ Un appui court sur le bouton **8** permet alors d'incrémenter les chiffres des minutes. Les aiguilles de l'horloge vont tourner à chaque incrémentation.

◆ Un appui long validera les modifications effectuées.

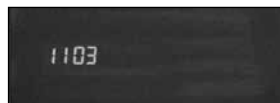


Photo 2



Clé de contact en position arrêt **S**, l'horloge affiche par défaut 12 h. En position accessoire **A**, l'horloge affiche l'heure réglée.

Kilométrage total et partiel

◆ Un appui long sur le bouton **8** permet de remettre à zéro le kilométrage partiel.

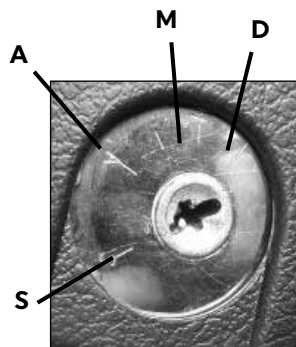
Position de la clé sur Neiman

S. Stop/arrêt moteur

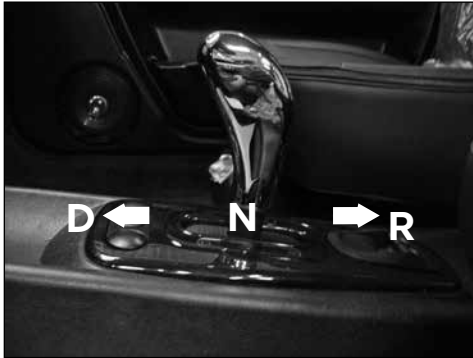
A. (ACC) Accessoire

M. (APC) + après contact

D. Démarrage



1.3 - LES COMMANDES



Levier inverseur de marche

- D** Marche avant
- N** Point mort, neutre
- R** Marche arrière

Pour effectuer une marche avant, pousser le levier dans le sens de la marche avant **D** jusqu'à son enclenchement et accélérer progressivement. Le témoin lumineux **D** s'allume sur l'écran du compteur.

Pour effectuer une manœuvre de recul, appuyer sur le pommeau pour enfoncer le levier vers le bas puis le tirer vers l'arrière, jusqu'à son enclenchement en position **R**. Si le véhicule en est équipé, le bip de fonctionnement du radar de recul retenti. Le témoin lumineux **R** s'allume sur l'écran du compteur.

⚠ ATTENTION !

Il est impératif de manipuler le levier inverseur uniquement lorsque le régime moteur est au ralenti, véhicule immobilisé.

⚠ ATTENTION !

(POUR VÉHICULE ÉQUIPÉ D'UN MOTEUR DCI UNIQUEMENT)

Au point mort **N**, le régime moteur ne peut être accéléré en appuyant sur la pédale que lorsque : la pédale de frein est enfoncée OU une porte est ouverte OU le frein à main est tiré.

Frein à main



Serrage : Monter le levier vers le haut.



Desserrage : Appuyer sur le bouton poussoir et envoyer le levier vers le bas.

Éclairage et signalisation

Faire pivoter la bague **A** :

Position  les feux ne fonctionnent pas.

Position  les feux de position fonctionnent = éclairage combiné

Position  les feux de croisement fonctionnent.




Tirer la manette vers soi pour mettre en feux de route et tirer à nouveau pour remettre les feux de croisement.

Appuyer sur l'extrémité pour l'avertisseur sonore.

Indicateur de direction :

- Côté gauche : manette vers le bas
- Côté droit : manette vers le haut

Appel de phare : tirer la manette vers soi, feux éteints.

Feu brouillard arrière : faire pivoter la bague **B** sur position 

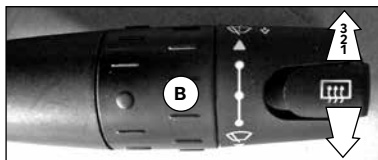
 Bip si feux allumés + coupure contact et porte ouverte

Essuie glace/lave glace/dégivrage lunette arrière

Position **1** vers le haut = balayage intermittent de 5 secondes (selon version).

Position **2** vers le haut = balayage continu petite vitesse.

Position **3** vers le haut = balayage continu grande vitesse.



Une impulsion vers le bas = un balayage.

Une impulsion vers soi = Lave glace pare prise avec trois balayages.

Une impulsion sur le bouton = désembuage et dégivrage de la lunette arrière.

Le dégivrage s'éteint automatiquement après 10 minutes environ, une impulsion interrompt le dégivrage.



ATTENTION !

Ne pas faire fonctionner les balais sur un pare brise sale et sec. Utiliser toujours le liquide du lave-glace avant d'actionner les essuies-glaces afin de ne pas rayer le pare-brise. En cas de surchauffe, les moteurs stoppent (protection thermique).

Interrupteur lève-vitre

(Photo 1, suivant modèle)

Lorsque le véhicule est équipé de vitres électriques, maintenir appuyé le bouton correspondant au côté souhaité pour baisser la vitre. Relâcher pour stopper le mécanisme à la hauteur désirée.

Tirer sur le bouton pour monter la vitre et relâcher pour stopper le mécanisme à la hauteur désirée.

Les boutons possèdent un mode séquentiel. Vitre fermée, appuyer sur le bouton jusqu'à sentir un cran puis relâcher : la vitre descendra totalement automatiquement. Ce système fonctionne également pour remonter la vitre.



Photo 1

Climatisation

(Photo 2, suivant modèle)

Une impulsion sur le bouton **3** actionne la climatisation.

Pour que la climatisation soit fonctionnelle, une vitesse de ventilation 1, 2 ou 3 doit être sélectionnée avant d'appuyer sur le bouton **3**. L'éclairage des lettres **A/C** signifie le fonctionnement de la climatisation.

Les réglages de température d'air froid et de vitesse de ventilation sont effectués par les boutons de sélection situés sur la console centrale.



Photo 2

Siège chauffant

(Photo 3, suivant modèle)

Mode marche - arrêt : appuyer sur le bouton indiqué par la flèche (position vers le bas: chauffe moyenne, Position vers le haut: chauffe forte, Position du milieu: arrêt)

ATTENTION : la coupure du contact inhibe le fonctionnement du siège chauffant sans modifier son état initial (maintien de la position utilisée avant coupure lors du nouveau démarrage).



Photo3

1.4 - CONSOLE CENTRALE



1. Interrupteur feux de détresse.
2. Emplacement auto radio - système multimédia.
3. Commande ventilateur (3 vitesses) ou climatisation en option.
4. Commande de réglage température d'air.
5. Commande de répartition d'air.

Détail des positions de direction de la ventilation



Désembuage du pare-brise



Désembuage du pare-brise
+ air au niveau des pieds



Air au niveau des pieds
+ bouche d'aération rotative



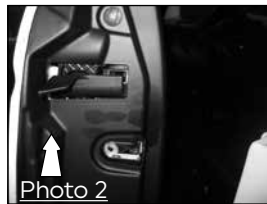
Bouche d'aération rotative

1.5 - OUVERTURE DES PORTES/CAPOT

Commande d'ouverture intérieure de porte ([Photo 1](#))

Commande d'ouverture extérieure de porte ([Photo 2](#))

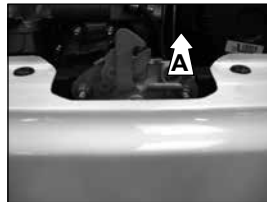
Commande d'ouverture de hayon (dans l'aile arrière sous la gâche de porte chauffeur) ([Photo 3](#))



Commande d'ouverture capot : ([Photo 4](#))

Déverrouiller le crochet de sécurité **A**

Lever le capot et le maintenir en position à l'aide de la béquille **B**



Engager la béquille sous l'ABS de la joue d'aile pour résister au vent

1.6 - IDENTIFICATION ET CLÉS



Identification du véhicule

Chaque voiture est identifiée de deux manières distinctes :

◆ Le numéro de série est gravé sur le plancher central sous le siège passager ([photo 1](#))

Les caractéristiques du moteur sont indiquées sur une plaquette appliquée au bloc moteur, sur sa face avant.



◆ La plaque constructeur est fixée sur la baie de pare brise au dessus du maître cylindre ([photo 2](#))

Pour toute réclamation éventuelle ou commande de pièces détachées, indiquer le numéro de châssis.



Les clés ([photo 3](#))

◆ Le véhicule est livré avec un trousseau de clés comprenant :

Si équipé de centralisation

- 1 clé pour portes, bouchon de réservoir et démarrage,
- 1 télécommande avec insert de clé.

Si non équipé de centralisation

- 2 clés pour portes, bouchon de réservoir et démarrage.

Conserver la patte en plastique portant le numéro de clé au trousseau.



2. UTILISATION

Rodage	2.1
Démarrage, roulage, arrêt	2.2
Fonctionnement spécifique d'un véhicule équipé du moteur 492 DCI .	2.3
Carburant	2.4

2.1 - RODAGE



Pendant les premiers kilomètres :

- ◆ Éviter les accélérations trop brusques et les freinages trop énergiques.
- ◆ Contrôler fréquemment le niveau d'huile et de liquide de refroidissement.
- ◆ Effectuer à 5000 km la première révision (voir partie entretien).

2.2 - DÉMARRAGE - ROULAGE - ARRÊT

Démarrage (Photo 1)

- S** • Arrêt + Anti vol
- A** • Accessoire + arrêt moteur
- M** • contact moteur + accessoire + préchauffage
- D** • Démarrage

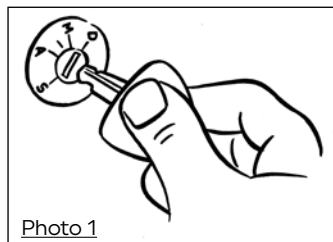


Photo 1

Mise en route

1. S'assurer que le levier inverseur est en position **N**
(affichage Tableau de bord : 1)
2. Bloquer le frein de stationnement
3. Mettre le contact en position **M**
4. Attendre que le voyant de préchauffage 2 s'éteigne.
5. Actionner le démarreur dans les 3 secondes après l'extinction du voyant de préchauffage.

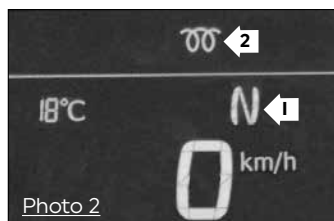


Photo 2

Roulage

En cours d'utilisation, ne pas appuyer simultanément sur la pédale de frein et la pédale d'accélérateur au risque de détériorer la transmission, variateurs et courroie.

La manipulation du levier inverseur pour le changement de sens de marche doit être effectué lorsque le véhicule est immobilisé.

Arrêt moteur

1. Mettre le véhicule au point mort **N**
2. Couper le contact
3. Attendre l'arrêt du moteur
4. Tirer le frein à main

⚠ ATTENTION !

⚡ Le moteur ne peut pas démarrer si une vitesse est engagée. (alerte par signal sonore).

⚡ Au point mort N, une sécurité empêche le moteur d'être accéléré à la pédale sans préalablement maintenir enfoncée la pédale de frein ou avoir une porte ouverte ou avoir le frein à main actionné.

(SUR VÉHICULE ÉQUIPÉ DU MOTEUR DCI UNIQUEMENT).

⚡ Les gaz d'échappement sont toxiques. Ne pas effectuer ces opérations dans des locaux fermés.



Photo 3

Radars de recul/aide au stationnement

(Photo 3, suivant modèle)

Il vous permet lors d'une marche arrière de détecter un éventuel obstacle. Plus le véhicule se rapproche et plus le bip sonore retenti rapidement. Un bip continu signifie que l'obstacle est à moins de 20 cm du pare-chocs arrière de votre véhicule.

Le radar se met automatiquement en fonction lors du passage de la marche arrière sur le levier inverseur. 2 bips retentissent alors pour signaler son fonctionnement.



Photo 4

Caméra de recul

(Photo 4, suivant modèle)

À la sélection de la marche arrière, l'écran du système multimédia affiche la visualisation de la caméra de recul.

Direction assistée (suivant modèle)

Cet équipement assure deux fonctions :

- une assistance à la manœuvrabilité des roues par le volant (progressive en fonction de la vitesse du véhicule)
- une assistance au retour du volant dans sa position neutre (roues droites) quand le conducteur réduit l'effort nécessaire donné dans un virage.

2.3 - FONCTIONNEMENT SPÉCIFIQUE D'UN VÉHICULE ÉQUIPÉ DU MOTEUR 492 DCI

2.3.1. - EASY PARKING

Un véhicule équipé du moteur 492 DCI possède d'origine une particularité d'utilisation : l'aide à la manœuvre **EASY PARKING**.

Le système est équivalent à la conduite d'un véhicule traditionnel en version boîte automatique.

Le système **EASY PARKING** s'active lors de chaque manipulation du levier inverseur dans un sens de marche.



Véhicule démarré, régime au ralenti,

l'utilisateur appuie sur la pédale de frein puis sélectionne un sens de marche au levier inverseur : au relâchement de la pédale de frein et sans appuyer sur la pédale d'accélérateur, le véhicule va accélérer doucement et se stabiliser à une vitesse d'environ 7 km/h. Cette configuration permet l'aide au stationnement en marche avant ou arrière.

Véhicule en cours de fonctionnement, l'utilisateur relâche la pédale d'accélérateur quel que soit la topologie du terrain sans appuyer sur la pédale de frein : le frein moteur fera baisser le régime moteur jusqu'à ce que la vitesse du véhicule se stabilise à environ 7 km/h.

ATTENTION : lorsque le véhicule est en mode EASY PARKING, avancement stabilisé à 7 km/h au démarrage ou après décélération, un appui sur la pédale de frein immobilisera le véhicule mais ne désactivera pas l'EASY PARKING : le relâchement de la pédale de frein provoquera l'avancement du véhicule dans le sens de marche sélectionné au levier inverseur.

Pour désactiver le mode EASY PARKING, effectuer l'une de ces 3 opérations :

- tirer le levier de frein à main
- mettre le levier inverseur au point neutre
- ouvrir une porte

2.3.2. - SÉCURITÉ

Si le véhicule effectue un départ arrêté avec une portière ouverte ou si une portière est ouverte en cours d'utilisation, la puissance du moteur sera volontairement réduite.

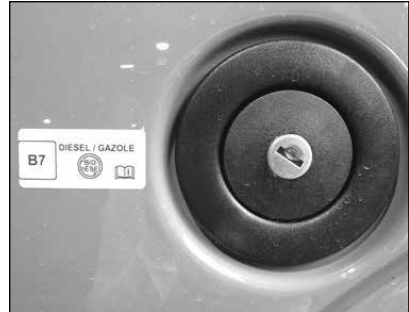
2.4 - CARBURANT

Moteur

Carburant : utiliser exclusivement le gazole du commerce B7, **respectant la norme EN590 en mélange avec un biocarburant respectant la norme EN14214** (incorporation possible de 0 à 7% d'Ester Méthylique d'Acide Gras).

Contenance du réservoir : 17-l.

IMPORTANT : En période de gel, additionner au gazole de l'antigel spécial en proportion préconisée sur le flacon. ATTENTION : certains fournisseurs de carburant livrent du gazole contenant déjà de l'antigel en quantité variable.



ATTENTION !

- ◆ Avant d'effectuer l'approvisionnement en carburant, couper impérativement le moteur.
- ◆ Les carburants sont inflammables.
Éviter de renverser du carburant sur un moteur chaud.
- ◆ Ne pas s'approcher de la trappe de réservoir avec une flamme libre ou une cigarette allumée : danger d'incendie.
- ◆ Éviter aussi d'approcher le visage trop près de la trappe, afin de ne pas inhaler de vapeurs nocives.
- ◆ Ne pas utiliser de téléphone portable lors de l'approvisionnement en carburant.
- ◆ Un carburant non adapté peut engendrer des dommages irréversibles au moteur, n'entrant pas dans les conditions de garantie.
- ◆ Le moteur n'accepte pas l'utilisation de carburant de type :
 - Huile végétale
 - Fioul domestique
 - Pétrole (chauffage)
 - Gazole stocké en jerrican ou dans des conteneurs galvanisés

3. ENTRETIEN

Prévention des risques	
Points de levage du véhicule.....	3.1
Pneumatiques.....	3.2
Remplacement d'ampoules	3.3
Fusibles.....	3.4
Niveau de liquide dans le circuit de freinage.....	3.5
Niveau d'huile de boîte inverseur.....	3.6
Niveau d'huile moteur.....	3.7
Lave glace.....	3.8
Batterie.....	3.9
Bornier charge batterie/aide au démarrage.....	3.10
Transmission/direction.....	3.11
Liquide de refroidissement et filtre à air	3.12
Révisions	3.13

PRÉVENTION DES RISQUES

Nous attirons votre attention sur les risques de blessure possible lors d'interventions dans le compartiment moteur.

- Lorsque le véhicule a été utilisé, même après l'arrêt du moteur certains organes peuvent être très chauds (moteur, ligne d'échappement, circuit de refroidissement).

⚠ Risque de brûlure

- Lorsque le moteur est démarré, des pièces peuvent être en mouvement : courroie de transmission, courroie d'alternateur, courroie de climatisation, variateurs, volant moteur.

⚠ Risque de blessure

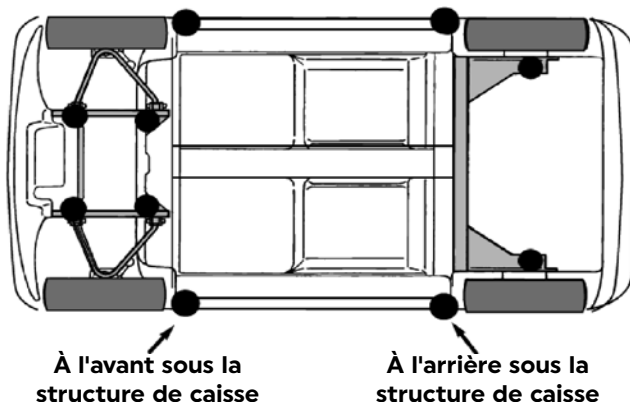
- Lorsque l'alimentation électrique générale est active, par le contacteur à clef, certains organes peuvent être en mouvement ou alimenté par la batterie 12V.

⚠ Risque de blessure

⚠ Risque de choc électrique

AVANT TOUTE INTERVENTION DANS LE COMPARTIMENT MOTEUR, METTRE LE VÉHICULE EN SÉCURITÉ.

3.1 - POINTS DE LEVAGE DU VÉHICULE



3.2 - PNEUMATIQUES

EN CAS DE CREVAISON

La bombe anti-crevaison est placée dans le coffre, côté passager.



- ◆ Retirer si possible l'objet ayant provoqué la crevaison et éventuellement dégonfler le pneu. Positionner la valve à l'horizontale du sol.
- ◆ Agiter fortement la bombe. Par temps froid, réchauffer la bombe entre les mains.
- ◆ Raccorder la bombe sur la valve de roue.
- ◆ Pousser la valve contre le trou de la jante et en même temps actionner la bombe. Celle-ci doit être en position verticale, tête en haut. Maintenir la pression au moins une minute.
- ◆ Détacher rapidement le raccord et rouler immédiatement au moins 5 kilomètres puis refaire la pression.

Examiner fréquemment l'état des pneumatiques, une usure anormale peut être due à un problème de géométrie du train avant. L'utilisation de la bombe anti-crevaison n'est destinée qu'à une utilisation provisoire et de courte durée. Il ne faut pas dépasser 35 km/h, ne pas effectuer d'accélération franche ou de freinage brusque, ne pas prendre de virage à vive allure.

Après utilisation de la bombe anti-crevaison, faire contrôler l'état de la carcasse du pneu.



ATTENTION

Une pression incorrecte provoque une usure accélérée des pneus, et rend le véhicule instable et dangereux pour la conduite.

La hauteur de gomme ne doit pas être inférieure au niveau du témoin d'usure.

Si vous devez descendre du véhicule hors d'une place de stationnement, il est obligatoire d'être vêtu d'un gilet fluorescent et de positionner en avant le triangle de sécurité.

PRESSION DE GONFLAGE DES PNEUMATIQUES :

Il est recommandé de contrôler la pression de gonflage des pneumatiques à froid une fois par mois.

Une pression anormale induit une usure anormale, affecte le comportement du véhicule en rendant la conduite dangereuse, et augmente la consommation de carburant. L'utilisation du véhicule en surcharge accélère l'usure des pneumatiques.

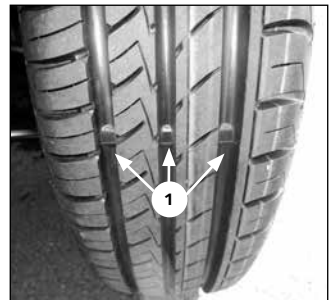
LISTE DES PNEUMATIQUES			
Dimensions	145 / 80 R13	155 / 65 R14	155 / 60 R15
Pression à vide * Pression en charge *	1,50 bars 1,80 bars	1,50 bars 1,80 bars	1,50 bars 1,80 bars
Catégorie de vitesse minimale	B	B	B
Indice de charge minimal	60	60	60
Catégorie d'usage du véhicule	Normale Neige	Normale Neige	Normale Neige

Usure des pneumatiques :

Contrôler régulièrement l'usure des pneumatiques à l'aide des indicateurs prévus à cet effet au niveau de la bande de roulement.

Si les limites d'usure de la bande de roulement sont atteintes (1), il est recommandé de remplacer les pneumatiques.

LIGIER GROUP recommande d'utiliser des pneumatiques de même marque et de qualité équivalente à la monte d'origine.



Recyclage :

Un pneumatique contient des substances dangereuses pour l'environnement.

Renseignez vous auprès de votre distributeur qui est équipé pour le recyclage des pneumatiques usagés tout en respectant les normes en vigueur et l'environnement.

*valeurs à vide, à affiner en fonction de la charge transportée

3.3 - REMPLACEMENT D'AMPOULES

Optiques avant

A • Feux de croisement

Retirer la protection caoutchouc, puis le connecteur et extraire l'ampoule.

B • Feux de route

Retirer la protection caoutchouc, puis le connecteur et extraire l'ampoule.

Les fonctions feux de jour, feux de position et clignotants sont assurées par des feux à LED.

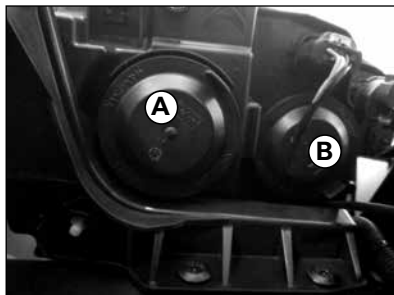


Photo 1

Feux arrière

C. Clignotant, stop et feux de position : Feux à LED (Photos 2 et 3)

D. Feux antibrouillard (Photo 2)

Déposer le cache plastique **F** (Photo 4) dans le passage de roue pour accéder.

E. Feux de recul (Photo 3)

Déposer le cache plastique **F** dans le passage de roue pour accéder.

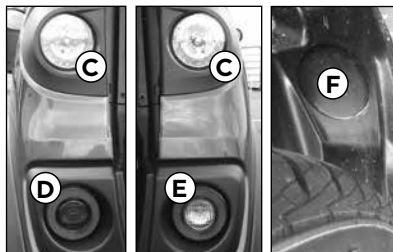


Photo 2

Photo 3

Photo 4

Éclairage de plaque

Déclipser le boîtier **G** (Photo 5) pour accéder à l'ampoule.

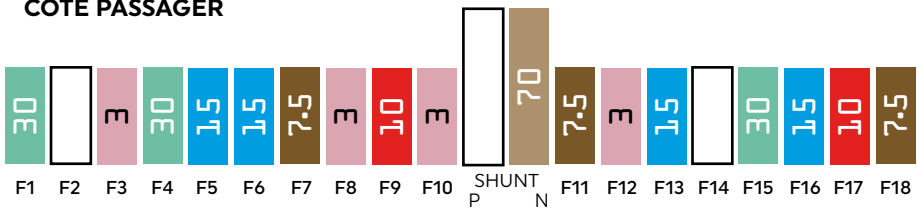


Photo 5

3.4 - FUSIBLES

Les boîtes à fusibles sont situées derrière la boîte à gants côté passager (photo 1) et sous la planche de bord côté conducteur (photo 2). En cas d'anomalie électrique ou lorsque le témoin de fusible est allumé sur l'écran du tableau de bord, vérifier le bon état des fusibles. **NE PAS MODIFIER L'AMPERAGE DES FUSIBLES AU RISQUE DE PROVOQUER DES DOMMAGES GRAVES.**

CÔTÉ PASSAGER



- | | |
|--------------------|---|
| F1 • 30 A | Vitres électriques |
| F2 • | Non utilisé |
| F3 • 3 A | Alimentation calculateur (moteur DCI uniquement) |
| F4 • 30 A | Éclairage de signalisation général (feux, phares...) |
| F5 • 15 A | Dégivrage |
| F6 • 15 A | Autoradio |
| F7 • 7,5 A | Groupe chauffage, climatisation |
| F8 • 3 A | Lève-vitres, réglage hauteur phares, commodo essuie-glace, et clignotant, témoin du bouton condamnation. |
| F9 • 10 A | Feux de stop, feux de recul, caméra de recul, signaux D, N, R. |
| F10 • 3 A | APC Moteur, pompe carburant, capteur de vitesse
Uniquement sur motorisation DCI : capteur d'eau dans filtre à carburant, APC prise OBD et ECU. |
| SHUNT PARC | voir détail ci-contre |
| F11 • 7,5 A | Éclairage boîte à gant
+ permanent autoradio et plafonnier |
| F12 • 3 A | + permanent, prise OBD et ECU (moteur DCI uniquement) |
| F13 • 15 A | Fermeture centralisée |
| F14 • | Non utilisé |
| F15 • 30 A | Bougies préchauffage |
| F16 • 15 A | Démarrreur |
| F17 • 10 A | Ventilateur moteur (moteur DCI uniquement) |
| F18 • 7,5 A | Non utilisé |

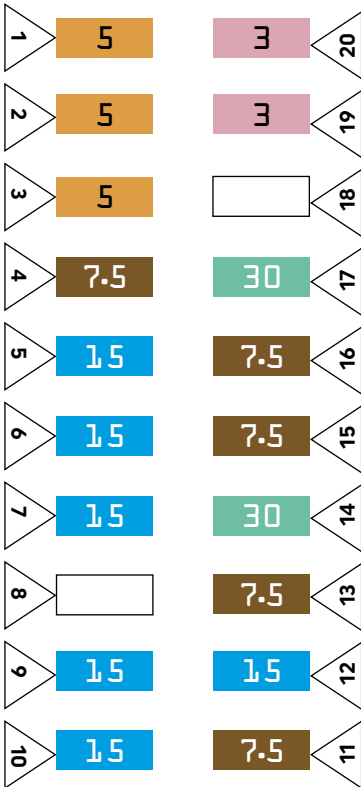
CÔTÉ CONDUCTEUR


photo 2

- 1 • 5 A Feu de position
- 2 • 5 A Antibrouillard avant
- 3 • 5 A Antibrouillard arrière
- 4 • 7,5 A Avertisseur sonore
- 5 • 15 A Feu de route
- 6 • 15 A Feu de croisement
- 7 • 15 A Essuie-glace
- 8 • Réservé pour reprog. télécommande
- 9 • 15 A Lève vitre conducteur
- 10 • 15 A Lève vitre passager
- 11 • 7,5 A +APC commande BFI
- 12 • 15 A +APC commande essuie-glace avant
- 13 • 7,5 A + APC direction assistée
(selon version)
- 14 • 30 A +ACC commande BFI
- 15 • 7,5 A +ACC commande BFI
- 16 • 7,5 A Démarreur
- 17 • 30 A +BAT direction assistée
(selon version)
- 18 • Vide
- 19 • 3 A Commodo de feux de croisement et de route
- 20 • 3 A Siège chauffant

Le maxi fusible de **70A (SHUNT PARC)** a deux positions possibles :

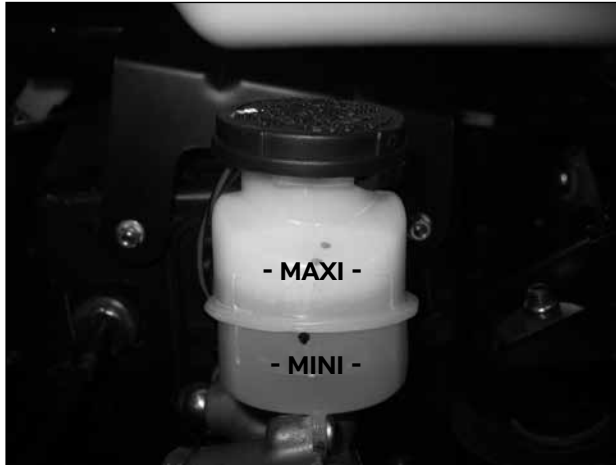


P (stockage) : utiliser cette position lorsque le véhicule est stocké ou immobilisé pendant une longue période pour supprimer les consommations électriques afin de préserver la batterie. Attention, certains organes sont désactivés.



N (Utilisation) : utiliser cette position pour que le véhicule soit fonctionnel normalement.

3.5 - NIVEAU DE LIQUIDE DANS LE CIRCUIT DE FREINAGE



Réservoir liquide de frein

Le niveau visible par transparence ne doit pas descendre en dessous du repère minimum **MIN** du bocal. Compléter s'il y a lieu avec le liquide de frein approprié à ce véhicule.

Remplacer le liquide de freins tous les 50 000 km ou tous les 3 ans par un produit de type DOT4.

3.6 - NIVEAU D'HUILE DE BOÎTE INVERSEUR

Boîte de vitesses (photo 1)

La boîte de vitesses est située à l'arrière du moteur.

Sa capacité est de 0,8 litres
(Huile type 80W/90)

Contrôler fréquemment le niveau d'huile. Compléter s'il y a lieu avec de l'huile de boîte de vitesses appropriée à ce véhicule.

- A. Bouchon de vidange 1.
- B. Remplissage 2.
- C. Contrôle du niveau 3.

Vidanger l'huile de boîte de vitesse tous les 10 000 km ou tous les 2 ans.

Faire fonctionner la boîte avec des lubrifiants inadéquats, accélère l'usure des organes en mouvement et peut donner lieu à d'importants dommages.



Photo 1

Attention, mettre une quantité d'huile insuffisante ou trop importante peut engendrer une casse de la boîte de vitesses.



ATTENTION !

L'huile usagée contient des substances dangereuses pour l'environnement.

Pour la vidange du moyeu, nous conseillons de s'adresser à un point d'assistance autorisé LIGIER GROUP qui est équipé pour l'écoulement des huiles usagées dans le respect de l'environnement et des normes imposées par la loi.

3.7. - NIVEAU D'HUILE MOTEUR

3.7.1. - MOTEUR DCI 492

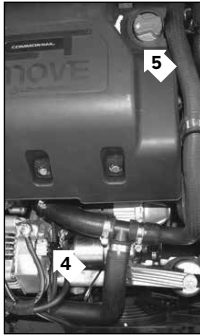


Photo 2

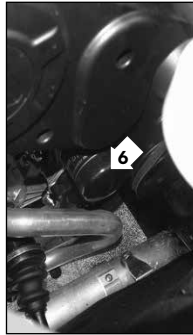


Photo 3

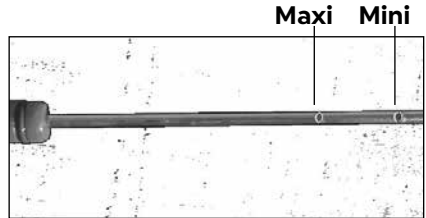


Photo 4

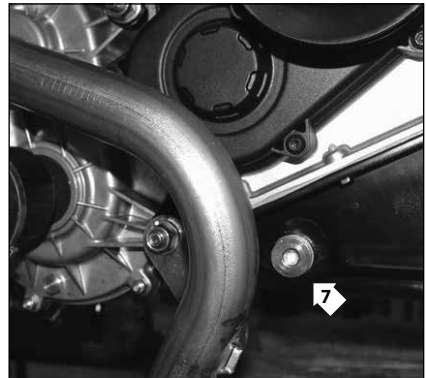


Photo 5

Moteur : graissage - lubrification (photo 2-3-4)

La capacité d'huile moteur est de 2,1 litres (Huile type 5W/40).

Contrôler fréquemment le niveau d'huile. Compléter s'il y a lieu avec de l'huile moteur appropriée à ce véhicule.

1. Jauge niveau d'huile **4** (photo 2). Le niveau doit apparaître entre le repère **MIN** et le repère **MAX** pour un fonctionnement normal du véhicule (photo 4).
2. Bouchon de remplissage d'huile **5** (photo 2).
3. Filtre à huile **6** (photo 3).

La vidange du moteur doit être effectuée soit par aspiration à l'aide d'un appareil homologué, soit par écoulement par le bouchon de vidange **7** (photo 5).

Contrôler le niveau d'huile tous les 2500 km. Se référer aux périodicités d'entretien par type de moteur pour les vidanges et remplacements de filtres.

Attention, mettre une quantité d'huile insuffisante ou trop importante peut engendrer une casse moteur.

3.7.2. - MOTEUR PROGRESS

Moteur, graissage, lubrification

(photo 6 et 7)

La capacité d'huile moteur est de 1,4 litres (Huile type 5W/40).

Contrôler fréquemment le niveau d'huile. Compléter s'il y a lieu avec de l'huile moteur appropriée à ce véhicule.

1. Jauge niveau d'huile 4 (photo 6).

Le niveau doit apparaître entre le repère **MIN** et le repère **MAX** pour un fonctionnement normal du véhicule (photo 7).

2. Bouchon de remplissage d'huile 5 (photo 6).

3. Filtre à huile 6 (photo 6).

La vidange du moteur peut être effectuée soit par aspiration à l'aide d'un appareil homologué, soit par écoulement par le bouchon de vidange 7. (photo 8)

Contrôler le niveau d'huile tous les 2500 km. Se référer aux périodicités d'entretien par type de moteur pour les vidanges et remplacements de filtres.

Attention, mettre une quantité d'huile insuffisante ou trop importante peut engendrer une casse moteur.

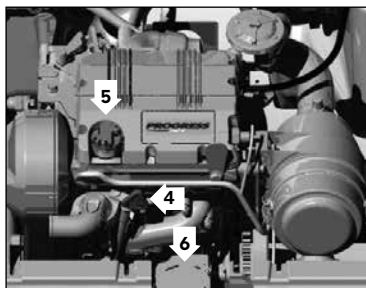


Photo 6

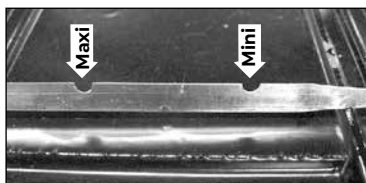


Photo 7



Photo 8

3.8 - LAVE GLACE

Bocal liquide lave glace

(photo 1)

Le bocal lave glace est situé sous le capot moteur, côté passager, dans la joue d'aile.

IMPORTANT : le liquide prêt à l'emploi doit impérativement être dilué à l'eau : 1 dose de liquide lave glace pour 10 doses d'eau.



Photo 1

3.9 - BATTERIE

Batterie (photo 2)

Située sous le siège passager. Sans entretien, pas de contrôle de niveau nécessaire. 12 V - 42 Ah - 390 A



Photo 2



ATTENTION !

Avant toute intervention sur les circuits électriques, débrancher le câble de la borne négative de la batterie.

Veiller à ne pas court-circuiter les bornes avec un outil ou un autre objet métallique, ceci pourrait endommager la batterie ou le faisceau électrique du véhicule.

3.10 - BORNIER CHARGE BATTERIE/ AIDE AU DÉMARRAGE*

Le véhicule est équipé d'un bornier (photo 1) permettant de recharger la batterie sans avoir à accéder aux bornes de la batterie sous le siège ou de brancher une batterie additionnelle lors d'un démarrage difficile.

Pour ouvrir le capot du bornier, soulever à l'aide d'un tournevis plat la languette située à droite du boîtier plastique.

Les deux bornes **A.** et **B.** (photo 2) sont des pôles positifs (+) :

ATTENTION : ne pas faire contact entre les deux bornes avec un objet métallique ou conducteur au risque de provoquer un court-circuit.

Seule une des bornes **A.** ou **B.** doit être utilisée avec votre câble rouge (+) de raccordement de l'appareil de charge/démarrage.

Le fil de masse noir (-) de raccordement de votre appareil de charge/démarrage doit être en contact avec le bras de suspension avant côté conducteur du groupe motopropulseur. (photo 3)



Photo 1

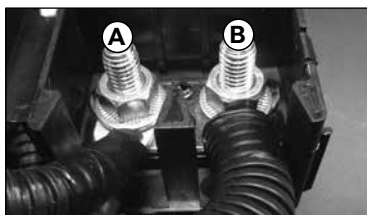


Photo 2



Photo 3



IMPORTANT !

⚡ Le desserrage d'une borne A ou B du bornier ne met pas en sécurité le circuit électrique du véhicule. La mise en sécurité électrique du véhicule ne peut être effectuée uniquement que par le débranchement d'une borne sur la batterie.

⚡ En cas de problème de démarrage, l'utilisation d'appareil de type BOOSTER délivrant plus de 12 V peut endommager gravement certains organes électriques.

* N'équipe pas les premiers modèles DUÉ/MGo fabriqués.

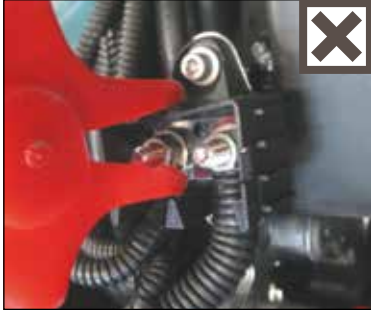
Raccordement conforme d'un appareil de charge/démarrage

Câble rouge \oplus sur une borne du bornier.

Câble noir \ominus sur le bras de suspension du groupe moto-propulseur.



Raccordement non conforme d'un appareil de charge/démarrage pouvant provoquer des dégâts importants



Mauvais contact de la pince du câble rouge \oplus sur une borne.



Utilisation des 2 bornes avec câble rouge \oplus et câble noir \ominus .

3.11 - TRANSMISSION/DIRECTION

Variateurs (photo 1)

La courroie de variateur doit être remplacée tous les 10 000 km ou tous les 2 ans et contrôlée tous les 5000 km.

IMPORTANT : ne pas utiliser de graisse pour nettoyer ou lubrifier les variateurs ou la courroie. Ceux-ci travaillent « à sec ». Dépoussiérer à l'air comprimé et nettoyer les variateurs à l'acétone uniquement, lors de chaque entretien.



Photo 1

Demi-arbres de roue (photo 2)

Les cardans ne nécessitent aucun entretien ou graissage particulier.

Vérifier les soufflets de protection tous les 5000 km ou une fois par an. Des projections peuvent endommager ceux-ci.



Photo 2

Direction (photo 3)

La crémaillère de direction ne nécessite aucun entretien ou graissage particulier.

Vérifier les soufflets de protection tous les 5000 km ou une fois par an. Des projections peuvent endommager ceux-ci.

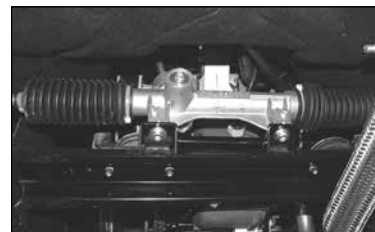


Photo 3

3.12 - LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT FILTRE À AIR

Liquide de refroidissement

(Photo 1)

Vérifier le niveau du liquide de refroidissement au travers du vase d'expansion.

Si un appoint est nécessaire, refaire le niveau dans le vase d'expansion moteur froid.

ATTENTION au bon positionnement et au serrage du bouchon du vase d'expansion après chaque contrôle ou remise à niveau. En cas d'appoint fréquent ou de fuite, faites vérifier le circuit par le réseau LIGIER GROUP.

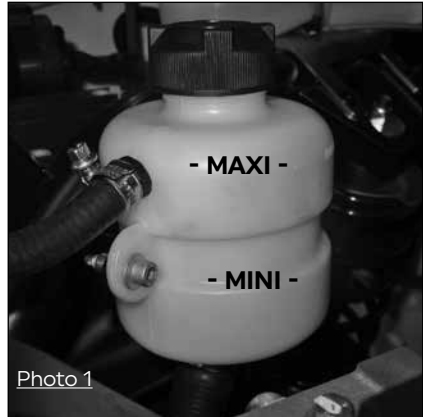


Photo 1



ATTENTION !

Ne retirer jamais le bouchon. Le circuit de refroidissement est sous pression, de la vapeur et du liquide brûlant peuvent vous ébouillanter.

Filtre à air (photo 2)

Le filtre à air est situé sous le capot avant sur le côté droit du moteur.

Pour y accéder, déclipser les deux agrafes et retirer le couvercle plastique de la cartouche.

Lors de la repose du couvercle, attention à ne pas positionner l'attache A trop près de la durite B.

Se reporter au tableau PÉRIODICITÉ par type de motorisation pour les fréquences de nettoyage et remplacement.

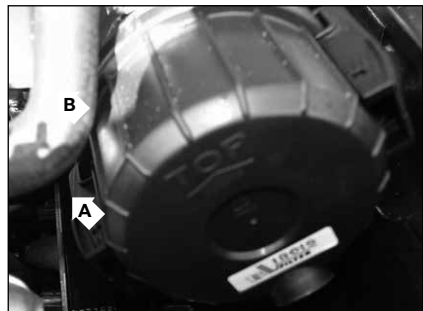


Photo 2

3.13 - RÉVISIONS



COMPOSITION DES TRAVAUX

Moteur :

Pour connaître le détail des interventions à réaliser en entretien par type de moteur, se rapporter aux tableaux PÉRIODICITÉ de la partie « entretien programmé » du carnet de garantie. Lors de chaque entretien, il est également demandé d'effectuer les points suivants :

Vérification des niveaux :

- liquide de frein
- liquide refroidissement
- huile moteur
- huile de boîte inverseur
- liquide lave glace

Contrôles :

- serrage des supports moteurs & boîte
- serrage des transmissions et de la direction
- serrage supports échappement & brides
- joints d'étanchéité gazole et huile
- pression et usure pneumatiques
- tension et usure des courroies (variateur, distribution, alternateur)
- éclairages divers
- durites carburant et refroidissement

Nettoyage :

- ailettes radiateur
- variateurs

Réglages :

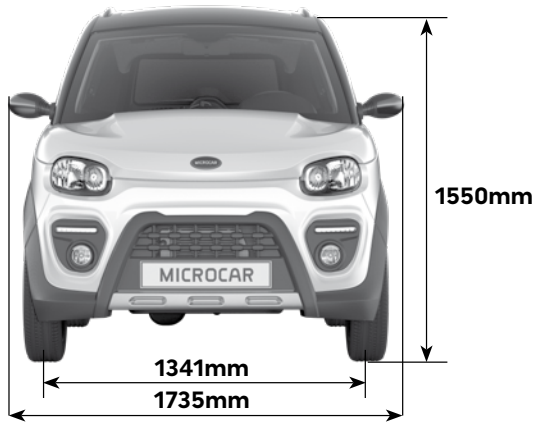
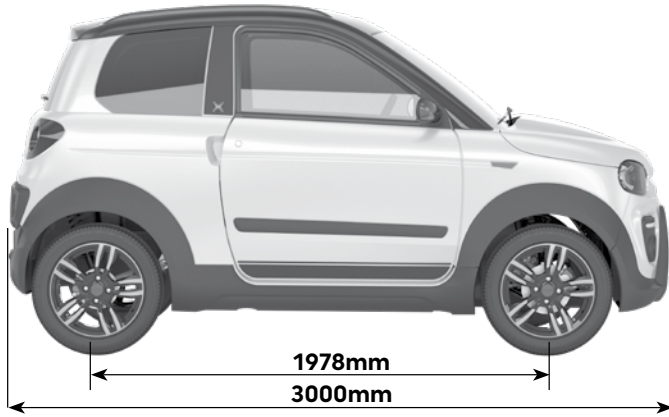
- câbles passage vitesse
- géométrie (parallélisme, pincement)



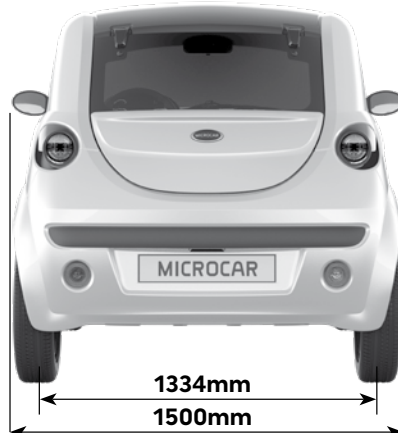
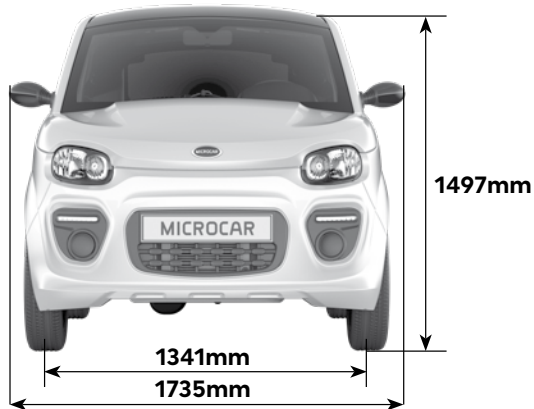
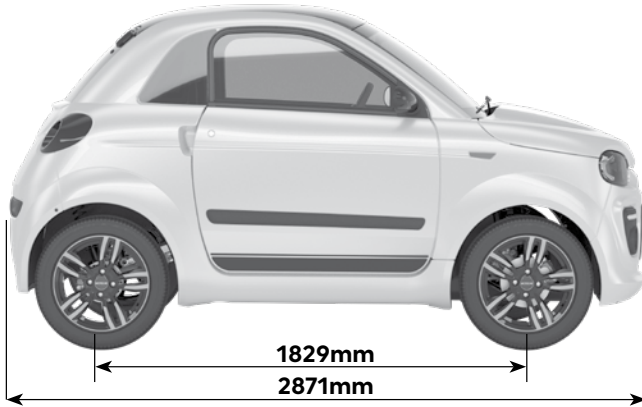
4. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Caractéristiques générales.....	4.1
Entretien de la carrosserie et véhicule.....	4.2

M.GO



DUÉ



4.1 - CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

TYPE QUADRICYCLE LÉGER

Places assises : 2 (y compris chauffeur)
 Roues avant motrices et directrices
 Vitesse maximale autorisée : 45 km/h
 Changement de vitesse automatique par variateur
 Inverseur de marche AVT et AR
 Charge utile 200 Kg

BATTERIE

Plomb sans entretien 12V

FREINAGE

Liquide : type DOT4 Ruban bleu

BOITE INVERSEUR

Capacité : 0,8 litre - Huile : 80W/90

AMPOULES

Éclairage avant :

- Feux de position : LED
- Feux de croisement : H7 12V 55W
- Feux de route : H1 12V 55W
- clignotant : LED

Éclairage arrière :

- Feu de recul : 12V 21W
- Antibrouillard : 12V 21W

	DCI 492	Progress
Type	Bicylindre 4 tps rampe commune	Bicylindre 4 tps injection indirecte
Cylindrée	478 cm ³	498 cm ³
Alésage	69 mm	71,50 mm
Course	64 mm	62 mm
Puissance maxi	6 Kw à 3200 tr/min	6 Kw à 3000 tr/min
Couple maxi	25 Nm à 2000 tr/min	21 Nm à 1800 tr/min
CO ₂ g / Km	89	100
Carburant	Gazole	
Capacité réservoir	17 litres	
Alternateur	55A, 480W, entraîné par courroie	
Démarrreur	1,1 kw, électrique	
Circuit refroidissement	3,5 litres	3,2 litres
Circuit lubrification	2,1 litres	1,4 litres
Type d'huile	5W40	

INCONVÉNIENTS	CAUSES POSSIBLES	REMÈDE
Le moteur ne démarre pas*.	Manque de combustible	Remplir le réservoir
	Combustible non approprié	Le remplacer
	Combustible gelé	Additionner antigel pour gazole
	Filtre à gazole encrassé ou rempli d'eau	Le faire remplacer
	Batterie trop faible	Contrôler, recharger, remplacer
	Pas de préchauffage	S'adresser à un agent LIGIER GROUP
	Après ces contrôles, pas de démarrage	S'adresser à un agent LIGIER GROUP
Après démarrage, le voyant d'alerte de pression d'huile ne s'éteint pas	Manque d'huile dans le moteur	Contrôler le niveau à la jauge (moteur froid) et compléter si nécessaire.
	Système de graissage détérioré	S'adresser à un agent LIGIER GROUP. Ne pas faire tourner le moteur voyant allumé
Après démarrage, le moteur s'arrête, cogne, ne prend pas de vitesse	Le niveau de combustible est trop bas	Remplir le réservoir
	Présence d'eau dans le circuit du combustible	Nettoyer le réservoir, le filtre à gazole, introduire du gazole propre
	Le combustible est gelé	Vidanger et additionner antigel pour gazole
	Filtre à air encrassé	Le nettoyer ou l'échanger
Fumée noire à l'échappement	Dérèglement du système d'injection	S'adresser à un agent LIGIER GROUP
Fumée bleue à l'échappement	Le moteur est trop froid	Tenir le moteur accéléré quelque temps pour permettre la mise en température
	Niveau d'huile trop haut	Le contrôler, vidanger si nécessaire
	Consommation d'huile importante	S'adresser à un agent LIGIER GROUP

*Ne pas utiliser de produit à pulvériser dans l'admission d'air type Start Pilot.

4.2 - ENTRETIEN DE LA CARROSSERIE ET VÉHICULE

CONSEIL D'ENTRETIEN

Laver la carrosserie de votre véhicule à l'eau savonneuse.

- Utiliser une éponge naturelle pour le lavage.
- Rincer la carrosserie à l'eau claire.
- Sécher la carrosserie à l'aide d'une peau de chamois afin d'éviter l'apparition d'auréoles.
- Ne pas laver le moteur à grandes eaux ou à l'aide de jets d'eau.
- Pour le nettoyage des plastiques intérieurs, utiliser un produit spécifique sans alcool.



Afin de prévenir toutes dégradations prématurées de la carrosserie de votre véhicule :

- ◆ Ne pas utiliser de nettoyeur automatique à rouleaux ou de nettoyeur haute pression.
- ◆ Ne pas utiliser d'eau d'une température supérieure à 50°C.
- ◆ Ne pas utiliser de produits détergents ou de diluants.
- ◆ Ne pas lustrer avec une patte abrasive
- ◆ Ne pas laver le véhicule en plein soleil ou en période de gel.

Le non respect de ces préconisations d'entretien peut détériorer (rayures, déformation, décoloration, fissuration) la matière ABS de la carrosserie.

5. SIGNALISATION ROUTIÈRE

LES CATÉGORIES DE PANNEAUX



Triangle = danger



Rond = interdiction ou obligation



Interdiction



Obligation



Fin d'interdiction



Fin d'obligation



ou

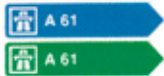


= indication



DIRECTION

Bleu



➡ Raccordement à une autoroute

Vert



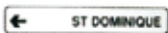
➡ Itinéraires sélectionnés pour desservir les villes importantes

Jaune



➡ Direction temporaire

Blanc



➡ Direction

LES PANNEAUX DE PRIORITÉ



■ Céder le passage à gauche et à droite



■ Céder le passage à gauche et à droite



■ Céder le passage à droite



■ Priorité : vous pouvez passer



■ Attention tout de même aux dangers tels qu'un véhicule de secours ou un véhicule qui ne respecte pas la signalisation



■ Le trait plus épais représente le chemin prioritaire



■ Passage à niveau avec barrières



■ Passage à niveau sans barrières

LES FEUX

Feux sans panneaux



- ➡ Vérifier à droite et à gauche
- ➡ Passer



- ➡ S'arrêter



- ➡ S'arrêter
- ➡ Attendre le feu vert

Feux avec panneaux

- ➡ Les feux fonctionnent
- ➡ Ne pas se préoccuper des panneaux



- Les feux ne fonctionnent pas ou le feu orange clignote
- ➡ Respecter les panneaux



LES VOIES INTERDITES AUX QUADRICYCLES LÉGERS ET CYCLOMOTEURS

	➔ Circulation interdite dans les 2 sens à tout véhicule
	➔ Sens interdit à tout véhicule
	➔ Accès interdit aux cyclomoteurs et aux quadricycles légers
	➔ Accès interdit à tous les véhicules à moteur
	➔ Piste ou bande cyclable interdite aux quadricycles
	➔ Voie réservée aux bus
	➔ Route pour automobiles, interdite aux quadricycles
 	➔ Entrée d'autoroute, interdite aux quadricycles
 	➔ Interdiction de tourner à droite pour les cyclomoteurs et quadricycles légers
 	➔ Direction interdite aux cyclomoteurs et quadricycles légers

ATTENTION

Les quadricycles légers sont considérés par la loi comme des cyclomoteurs.

Même immatriculés, ils sont interdits sur certaines voies.

M.GO *Qué*



Carnet d'entretien

Réf. 1420417

FR

09.2021



Carte d'enregistrement de garantie

Exemplaire A à retourner sous huitaine à :
LIGIER Group, 105 route d'Hauterive / 03200 ABREST

Garantie contractuelle d'une durée de deux ans à compter de la date livraison.

La garantie ne sera effective qu'à la réception par LIGIER Group de la carte d'enregistrement dûment complétée par l'acheteur et le distributeur agréé vendeur dans les 8 jours qui suivent la livraison.

Identité du véhicule

Type : _____

Modèle : _____ N° moteur : _____

N° de série : _____

Couleur : _____

Date de première mise en circulation : _____

Identité du client*

M. Mme Mlle Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

N° de téléphone : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Email : _____

Date de début de garantie

(Date de livraison)

Date de fin de garantie

Cachet du distributeur agréé vendeur

Date et signature

Je demande à bénéficier de la
garantie aux conditions figurant dans
le carnet joint et reconnais avoir reçu
la carte d'enregistrement de garantie.

À
Le

Signature du client

* Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer la garantie et la promotion. Les destinataires de ces données sont le Vendeur et LIGIER GROUP. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à LIGIER GROUP 105 route d'Hauterive 03200 Abrest. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Acceptez-vous de recevoir des informations et des offres commerciales de notre société par e-mail : OUI NON

Carte d'enregistrement de garantie

Exemplaire B revenant au Distributeur / Vendeur

Garantie contractuelle d'une durée de deux ans à compter de la date livraison.

La garantie ne sera effective qu'à la réception par LIGIER Group de la carte d'enregistrement dûment complétée par l'acheteur et le distributeur agréé vendeur dans les 8 jours qui suivent la livraison.

Identité du véhicule

Type : _____

Modèle : _____ N° moteur : _____

N° de série : _____

Couleur : _____

Date de première mise en circulation : _____

Identité du client*

M. Mme Mlle Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

N° de téléphone : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Email : _____

Date de début de garantie

(Date de livraison)

Date de fin de garantie

Cachet du distributeur agréé vendeur

Date et signature

Je demande à bénéficier de la
garantie aux conditions figurant dans
le carnet joint et reconnais avoir reçu
la carte d'enregistrement de garantie.

À
Le

Signature du client

* Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer la garantie et la promotion. Les destinataires de ces données sont le Vendeur et LIGIER GROUP. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à LIGIER GROUP 105 route d'Hauterive 03200 Abrest. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Acceptez-vous de recevoir des informations et des offres commerciales de notre société par e-mail : OUI NON

Carte d'enregistrement de garantie

Exemplaire C à conserver dans le carnet de garantie

Garantie contractuelle d'une durée de deux ans à compter de la date livraison.

La garantie ne sera effective qu'à la réception par LIGIER Group de la carte d'enregistrement dûment complétée par l'acheteur et le distributeur agréé vendeur dans les 8 jours qui suivent la livraison.

Identité du véhicule

Type : _____

Modèle : _____ N° moteur : _____

N° de série : _____

Couleur : _____

Date de première mise en circulation : _____

Identité du client*

M. Mme Mlle Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

N° de téléphone : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Email : _____

Date de début de garantie

(Date de livraison)

Date de fin de garantie

Cachet du distributeur agréé vendeur

Date et signature

Je demande à bénéficier de la garantie aux conditions figurant dans le carnet joint et reconnais avoir reçu la carte d'enregistrement de garantie.

À
Le

Signature du client

* Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer la garantie et la promotion. Les destinataires de ces données sont le Vendeur et LIGIER GROUP. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à LIGIER GROUP 105 route d'Hauterive 03200 Abrest. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Acceptez-vous de recevoir des informations et des offres commerciales de notre société par e-mail : OUI NON

Conditions générales de garantie

DÉFINITION DE LA GARANTIE

Tout quadricycle neuf :

Est couvert au profit du Consommateur par la garantie légale relative aux défauts de la chose vendue par les articles 1641 à 1649 suivants et 2332 du Code Civil et la garantie de conformité prévue aux articles L. 217-4 à L. 217-12 du Code de la Consommation dues par le vendeur.

Reproduction des dispositions relatives à la conformité du bien et à la garantie légale des vices cachés :

Article L217-4

Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L217-5

Le bien est conforme au contrat :

1) S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2) Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L217-12

L'action résultant du défaut de

conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Article L217-16

Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir.

Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

Article 1641

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Article 1648

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par

l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

◆ Bénéficie d'une garantie contractuelle de 2 ans hors opération promotionnelle ou commerciale à l'initiative du Constructeur qui débute à la date de livraison du véhicule, offerte par la société **LIGIER GROUP** - 105 route d'Hauterive - 03200 ABREST(France). Les batteries lithium des véhicules électriques bénéficient d'une garantie contractuelle offerte par LIGIER Group dont la durée et les conditions sont spécifiées ci-après.

◆ Bénéficie de LIGIER Assistance suivant les conditions définies dans les conditions de garantie constructeur ainsi que dans le manuel d'utilisation-entretien.

La garantie constructeur est valable auprès du réseau de Distributeurs/Réparateurs dûment agréés par LIGIER GROUP dans l'espace économique européen et en Suisse.

Le carnet d'entretien comprend la carte d'enregistrement de garantie qui doit être entièrement complétée, tamponnée et retournée au Service Après Vente LIGIER GROUP par le Distributeur

vendeur immédiatement à la mise en circulation.

Dans le cas où cette carte d'enregistrement garantie ne serait pas retournée par le Distributeur vendeur, la garantie constructeur s'appliquera sur présentation par le Client de la Carte d'enregistrement de garantie au Distributeur / Réparateur.

◆ **Le carnet d'entretien doit être présenté à tout Distributeur/ Réparateur agréé par LIGIER GROUP pour toute opération d'entretien ou de demande d'application de la garantie constructeur. Les entretiens et vidanges sont à la charge de l'utilisateur hors contrat spécifique avec le vendeur, et sont obligatoires pour conserver le droit à la garantie constructeur. Ils doivent être certifiés par un Professionnel compétent pour les quadricycles légers.**

La garantie constructeur des marques **LIGIER et MICROCAR** s'applique au véhicule. Par conséquent, le transfert de sa propriété ne modifie pas les conditions d'application de cette garantie constructeur.

Pour bénéficier de la garantie constructeur, l'utilisateur doit

obligatoirement présenter le carnet de garantie dûment rempli qui justifie que les opérations d'entretien préconisées par le constructeur ont été effectuées (avec une tolérance de plus ou moins 500 Km par rapport au kilométrage initialement prévu).

La garantie constructeur des marques **LIGIER et MICROCAR** s'applique pour l'élimination à titre gratuit (pièces et main d'œuvre) de toute défectuosité de matière ou de construction constatée dans les conditions suivantes :

◆ Les demandes au titre de la garantie constructeur doivent être présentées auprès d'un atelier agréé **LIGIER GROUP** présent l'espace économique européen et en Suisse, sous la responsabilité du Réparateur agréé et dans les ateliers d'un Réparateur agréé **LIGIER GROUP** ou de leur point de vente agréé.

◆ L'échange ou la remise en état de toute pièce reconnue défectueuse est laissé à la libre appréciation de **LIGIER GROUP**.

◆ La garantie constructeur couvrant les véhicules d'origine en état normal, les démontages d'accessoires non d'origine ou le lavage si nécessaire aux

interventions sous garantie constructeur ne seront pas prise en charge par **LIGIER GROUP**.

La garantie constructeur des marques **LIGIER et MICROCAR** ne s'applique pas s'il est prouvé que la défectuosité constatée tient au fait que :

◆ Le véhicule n'a pas été entretenu normalement et que notamment les instructions concernant le traitement, l'utilisation, l'entretien ou les soins à donner à ce dernier, qui sont prévus dans le carnet d'entretien, n'ont pas été respectées.

◆ Des pièces ont été montées, des modifications ou adaptations ont été effectuées sur le véhicule alors qu'elles ne sont pas autorisées ou prévues par le constructeur ou de par la loi.

◆ L'entretien du véhicule n'a pas été effectué par un Professionnel compétent pour les quadricycles légers.

◆ Le véhicule a été utilisé de manière anormale (par exemple participation à des compétitions sportives, surcharges même passagères, se référer au manuel d'utilisation), inutilisation prolongée du véhicule, utilisation

tout terrain ou inappropriée à une utilisation normale d'un véhicule de tourisme.

◆ Lorsque les avaries sont la conséquence de l'usure normale du matériel ou d'un accident de la circulation.

◆ Les pièces d'usure normale telles que pile de télécommande, pneumatiques, amortisseurs de suspension, câbles, ampoules, fusibles, filtres, courroies (de transmission, de distribution, de variateur et d'alternateur), plaquettes de frein, balais d'essuie glace, garnitures et tissu, disques de frein (usure, aspect, déformation), pots d'échappement par corrosion externe ou interne soufflets de transmission ou de direction, bougies d'allumage ou de préchauffage, ne sont pas couvertes par la garantie constructeur.

◆ Pour les véhicules thermiques une inutilisation prolongée du véhicule, l'utilisation de la puissance de la batterie moteur non démarré (éclairage de plafonnier allumé, porte mal fermée, utilisation de l'allume cigare pour recharger ou alimenter un élément électrique...) ou l'ajout de consommateur électrique (amplificateur, feux longue portée, alarme...) non

prévu par le constructeur risquent de décharger rapidement et profondément la batterie, celle-ci ne pourra pas reprendre sa capacité de charge. Les batteries n'entrent dans le cadre de la garantie constructeur que s'il est constaté un défaut interne d'origine des éléments (survenant dans les 6 premiers mois de fonctionnement), un dysfonctionnement du système de charge ou un dysfonctionnement d'organe électrique provoquant une consommation de courant inhabituelle.

◆ Les vitres de portes, de custodes, de hayon et le pare brise ne sont couverts par la garantie constructeur que contre les vices de fabrication.

◆ Les risques d'incendie, les détériorations résultant d'un vieillissement normal, d'un changement de teinte des surfaces de la carrosserie, des dommages sur la peinture ou sur la carrosserie intérieure ou extérieure (impact de gravillon, retombées atmosphériques, nettoyage des éléments avec du diluant, un liquide corrosif ou non adapté à la matière plastique ABS, un nettoyeur haute pression, une chaleur trop importante), des phénomènes esthétiques

n'affectant pas les performances du véhicule, des détériorations résultant d'un entreposage ou d'un mauvais transport, des avaries dues à des phénomènes naturels (grêle, inondation, etc...). L'utilisation d'un liquide lave-glace non approprié peut causer des dommages importants sur la carrosserie.

◆ La garantie constructeur ne couvre pas les aggravations de dommages consécutifs à l'utilisation du véhicule alors qu'un voyant rouge s'est allumé au compteur en cours de fonctionnement. Se reporter au manuel d'utilisation du véhicule concerné pour la définition des voyants et témoins.

◆ La garantie constructeur ne s'applique pas si un carburant de mauvaise qualité ou non conforme au type de carburant préconisé pour le moteur du véhicule a été utilisé.

◆ Les réglages de géométrie de train avant et de la direction, les réglages des phares avant, les réglages des câbles de frein à main, les réglages des jeux aux plaquettes de frein ne sont pas couverts par la garantie constructeur.

◆ Au-delà de 30 000 Kms, certaines pièces soumises aux usures d'utilisation ne sont pas couvertes par la garantie constructeur :

- nez d'injecteur ou système d'injection tout type de moteur;
- flexible d'échappement ;
- poulie motrice et poulie réceptrice
- silentbloc caoutchouc de suspension du groupe motopropulseur
- silentbloc caoutchouc de bras de suspension.
-

Cette garantie constructeur ne couvre en aucun cas les ingrédients (huile, graisse, liquide de frein, liquide de refroidissement, carburant), les frais d'entretien, ainsi que ceux afférents au dépannage et remorquage (sauf pour véhicules bénéficiant de **LIGIER ASSISTANCE**), l'immobilisation du véhicule et frais de déplacement, panne de carburant, crevaison, dommage lié aux projections, les dégâts subis par les biens ou marchandises transportés, les dégâts déclarés après la fin de la garantie constructeur.

Le prêt d'un véhicule de courtoisie et à la libre appréciation du réparateur ainsi que les coûts inhérents à cette prestation.

Les pièces remplacées dans le cadre de la garantie contractuelle sont couvertes par la garantie constructeur jusqu'à l'expiration de la garantie constructeur du véhicule.

IMPORTANT l'emploi de tout système de filtration non certifié par LIGIER GROUP comme compatible avec ses moteurs, de pièces d'un autre type ou modifiées de façon à augmenter les prestations, élimine systématiquement toute possibilité de recours en garantie. De plus ces modifications tendant à augmenter la puissance et les performances entraînent la responsabilité du propriétaire vis-à-vis de la loi. (Voir directive cadre 2002/24/CE et loi n° 2006-10 du 5 janvier 2006 relative à la sécurité et au développement des transports).

Définition et conditions de LIGIER ASSISTANCE

Les dispositions qui suivent ont pour objet de définir les services d'assistance accordés aux Bénéficiaires, acquéreurs d'un véhicule de marque Ligier ou Microcar, d'une assistance constructeur de 2 ans.

N° de téléphone à contacter :

04 26 73 72 32

04 26 73 72 33

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE

La présente convention d'assistance a pour objet de définir les droits et obligations des parties relatifs à l'organisation et à la prise en charge par OPTEVEN ASSURANCES de prestations d'assistance destinées aux acquéreurs de véhicules neufs de marque Ligier ou Microcar.

ARTICLE 2 : DÉFINITIONS

➡ ASSISTANCE

Prestations d'assistance incluses dans la présente convention et décrites aux articles 7 et 8.

➡ ASSISTEUR

OPTEVEN ASSURANCES, SA au capital de 5.335.715 € dont le siège social est sis 35-37 rue

Louis Guérin 69100 Villeurbanne, immatriculée 379 954 886 RCS Lyon. Opteven Assurances est une société d'assistance soumise au code des Assurances et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise 61 rue Taitbout 75436 Paris cedex 09. Opteven Assurances assure et met en œuvre les prestations d'assistance.

➡ BÉNÉFICIAIRE

Personne qui bénéficie des prestations d'Assistance. Il s'agit du propriétaire du véhicule, ou tout conducteur autorisé par ce dernier, ainsi que les passagers transportés à titre gratuit. **Le nombre de personnes bénéficiant de cette prestation est limité au conducteur et à l'éventuel passager. Les auto-stoppeurs transportés ne bénéficient pas des prestations d'assistance de la présente convention.**

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Bénéficient de l'assistance :

- Les véhicules neufs de marque Ligier ou Microcar (hors modèle FLEX) de catégorie L6e QLEM (Quadricycle Léger à Moteur) et L7e QLOM (Quadricycle Lourd à Moteur) mis en circulation à partir du 1er octobre 2013, dont

la conduite est liée à la possession d'un permis de conduire suivant la réglementation en vigueur Permis AM pour les QLEM, Permis B1 (ou équivalent) pour les QLOM.

Ces véhicules ont les caractéristiques suivantes :

- Véhicule à 4 roues
- Vitesse maximale par construction: 45 Km/h pour les QLEM, non limitée pour les QLOM
- Cylindrée maximale pour les moteurs à allumage commandé: 50 cm³ pour les QLEM et 15 Kilowatts pour les QLOM
- Pour les autres types de moteurs: puissance maximale 4 kilowatts (5,6 chevaux) pour les QLEM et 15 Kilowatts (20 chevaux) pour les QLOM
- Capacité : 2 personnes maxi pour QLEM et 4 personnes maxi pour QLOM.
- Poids à vide maximal : 350 kg pour QLEM et 400 Kg pour QLOM
- Charge utile : 200 Kg maxi.

Sont formellement exclus :

- **Les taxis, les auto-écoles, les corbillards,**
- **Les véhicules sanitaires légers (VSL),**
- **Les véhicules destinés au transport onéreux de marchandises ou de personnes,**
- **Les véhicules modifiés ou utilisés pour des courses,**

rallyes ou épreuves de vitesse.

Dans le cas où le Véhicule ne répondrait pas aux conditions d'éligibilité indiquées au présent article, la présente convention sera nulle et non avenue de plein droit.

ARTICLE 4 : DURÉE DE L'ASSISTANCE

Durée de 2 ans à compter de la date de première immatriculation figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule, en kilométrage illimité.

ARTICLE 5 : FAITS GÉNÉRATEURS

L'assistance couvre les déplacements privés et professionnels. Il s'applique en cas d'immobilisation du véhicule consécutive aux incidents mécaniques, électriques, électroniques ou hydrauliques sans aucune franchise kilométrique, **à l'exception des pannes de batterie.**

ARTICLE 6 : TERRITORIALITÉ

L'assistance s'applique en France métropolitaine (y compris Corse), principautés d'Andorre et de Monaco, **à l'exclusion des autoroutes et voies signalées par le panneau C107.**

ARTICLE 7 : DÉPANNAGE / REMORQUAGE

L'Assisteur organisera et prendra en charge le dépannage sur place ou le remorquage du véhicule vers le

Distributeur/Réparateur, vendeur du véhicule, dans un rayon de 50 kilomètres ou vers un garage de la marque du véhicule le plus proche susceptible de faire la réparation, **dans la limite d'un rayon de 100 kilomètres.**

ARTICLE 8 : POURSUITE DU DÉPLACEMENT

Si le véhicule est immobilisé plus de 2h, l'Assisteur organise et prend en charge le rapatriement du Bénéficiaire, de l'éventuel passager et des bagages de tous les occupants du véhicule.

L'Assisteur mettra à disposition et prendra en charge les moyens de transport suivants :

- soit un taxi **dans la limite maximum de 80€ TTC,**
- soit un billet de train (billet première classe)

Si le Bénéficiaire désire profiter d'un taxi sur un montant supérieur à 80 € TTC, il supportera seul le complément.

ARTICLE 9 : ENGAGEMENT FINANCIER DE L'ASSISTEUR

L'organisation par le Bénéficiaire ou par son entourage de l'une des Assistances énoncées ci-dessus ne peut donner lieu à remboursement que si l'Assisteur a été prévenu de cette procédure et a donné son accord quant au montant et a communiqué au Bénéficiaire un numéro de dossier.

Les frais seront alors remboursés

sur justificatifs dans un délai maximum de 15 jours de réception et ne pourront excéder ceux qui auraient été engagés par l'Assisteur s'il avait lui-même organisé le service.

ARTICLE 10 : EXCLUSIONS CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES - NULLITÉ

Outre les exclusions précisées dans le texte de la présente convention, l'Assisteur ne peut intervenir que dans la limite des accords donnés par les autorités locales.

L'Assisteur ne peut, en aucun cas, se substituer aux organismes locaux de secours d'urgence, ni prendre en charge les frais ainsi engagés.

L'Assisteur ne sera pas tenu d'intervenir dans les cas où le Bénéficiaire aurait commis, de façon volontaire, des infractions à la législation en vigueur dans les pays traversés par lui.

10.1 - Exclusions Générales :

Ne sont pas considérés par l'Assisteur comme remboursables ou pris en charge :

- **les opérations d'entretien périodique, contrôle, révision, changement de pièces d'usure ou d'ampoules,**
- **les pannes de batterie,**
- **les frais de réparation des véhicules,**
- **les frais d'essence et de péage,**
- **les frais de restauration,**

- les frais d'annulation de séjours,
- les frais relatifs au vol des bagages,
- les frais relatifs à la perte des titres de transport, papiers d'identité et documents divers,
- les frais consécutifs à des événements survenus du fait de la participation du Bénéficiaire en tant que concurrent à des compétitions sportives, matchs, concours, rallyes,
- les faits générateurs tels que la panne d'essence, la panne mécanique en cas de défaut d'entretien, la crevaison, l'accident, le vol, l'incendie, le vandalisme, l'erreur de carburant et la perte ou bris de clés, ou vol des clés
- les frais consécutifs à des événements survenus du fait de la participation du Bénéficiaire à un crime, un délit, une rixe ou à des activités non autorisées,
- les frais engagés sans l'accord de l'Assisteur et non expressément prévus par la Présente Convention.

10.2 - Circonstances Exceptionnelles :

L'Assisteur s'engage à mobiliser tous les moyens d'action dont elle dispose pour effectuer l'ensemble des prestations d'assistance prévues dans la présente convention. **Cependant l'Assisteur ne peut**

être tenue pour responsable ni de la non-exécution ni des retards provoqués par :

- la guerre civile ou étrangère déclarée ou non,
- la mobilisation générale,
- la réquisition des hommes et du matériel par les autorités,
- tout acte de sabotage ou de terrorisme commis dans le cadre d'actions concertées,
- les conflits sociaux tels que grèves (sauf grève du personnel d'OPT EVEN Assurances), émeutes, mouvements populaires, lock-out...,
- les cataclysmes naturels,
- les effets de la radioactivité,
- tous les cas de force majeure rendant impossible l'exécution de la présente convention,
- la désintégration du noyau atomique et les effets de cette désintégration.

10.3 - Nullité

Toute fraude, falsification ou faux témoignage entraînera automatiquement la nullité de la présente convention.

ARTICLE 11 : PROCÉDURE DE DEMANDE D'ASSISTANCE

Pour toute intervention "sur les lieux", le Bénéficiaire doit:

a) Contacter l'Assisteur 24H / 24H et sans délai :

- par téléphone :

au **04 26 73 72 32**
04 26 73 72 33

b) Fournir les renseignements suivants :

- nom, prénom, le lieu où il se trouve avec, si possible, un numéro de téléphone et le moment où il pourra éventuellement être contacté,
- le numéro de châssis du véhicule,
- la nature des difficultés motivant l'appel.

**c) Dans les autres cas, écrire à :
Opteven Assurances SA 35/37 rue
Louis Guérin - 69100 Villeurbanne,**
sans omettre de préciser le numéro de contrat et de joindre toutes pièces de nature à établir la matérialité tant de l'événement que de ses débours.

L'Assisteur ne peut répondre des manquements ou contretemps qui résulteraient du non-respect, par le Bénéficiaire, des dispositions qui précèdent.

ARTICLE 12 : DROIT D'ACCÈS AU FICHER

Conformément à la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 06 janvier 1978 modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, le Bénéficiaire est habilité à obtenir communication des informations nominatives collectées le concernant, aux termes de la présente convention et le cas échéant, à en demander

toute rectification, ou leur suppression, à Opteven Assurances, à l'adresse suivante : Opteven Assurances, 35-37 rue Louis Guérin, 69100 Villeurbanne.

Ces informations sont exclusivement utilisées pour l'exploitation de ses activités d'assistance et ne seront pas transmises à des tiers, hormis des tiers prestataires, pour permettre l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 13 : PRESCRIPTION ET RÉCLAMATION

En application des dispositions de l'article L114-1 du Code des assurances, toutes actions dérivant de la présente convention sont prescrites par deux ans à compter de l'événement qui y donne naissance ou en cas de réticence, omission, déclaration fautive ou inexacte sur le risque couru, que du jour où l'Assisteur en a eu connaissance. Quand l'action du Bénéficiaire contre l'Assisteur a pour cause le recours d'un tiers, le délai de la prescription ne court que du jour où ce tiers a exercé une action en justice contre le Bénéficiaire ou a été indemnisé par ce dernier. La prescription est interrompue par une des causes ordinaires d'interruption de la prescription précisées aux articles 2240 et suivants du Code civil (demande en justice, même en référé; acte d'exécution forcée ; désignation d'experts à la suite

d'un sinistre).

L'interruption de la prescription de l'action peut, en outre, résulter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'Assisteur par le Bénéficiaire.

Pour toute réclamation, s'adresser à : **OPTEVEN Assurances, Service Relations Clientèle 35-37 rue Louis Guérin, 69100 Villeurbanne - Email : relationclient@opteven.com**

Après utilisation de toutes les voies de recours ordinaires, le Bénéficiaire peut également contacter le Médiateur de la FFSA adresse postale : BP 290 - 75425 Paris Cedex 09 - tél 01 45 23 40 71. E-mail : le.mediateur@mediation-assurance.org

Le Bénéficiaire dispose de la faculté d'obtenir des informations auprès du service en charge de la relation avec les assurés de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), sise 61 rue Taitbout 75436 cedex 9, tél: 01 49 95 40 00.

ARTICLE 14 : DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPÉTENTS

La présente convention est régie pour son interprétation et pour son exécution par la loi française. La langue française s'applique.

Les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable à toutes les difficultés susceptibles de naître en cours d'exécution de la

présente convention. Dans le cas où cependant aucun règlement amiable du différend ne pourrait intervenir entre les Parties, le litige sera porté devant les tribunaux compétents du domicile du défendeur.

Les Parties déclarent se soumettre à la juridiction des tribunaux français et renoncent à toute procédure dans tout autre pays.

ARTICLE 15 : INTÉGRALITÉ DE LA CONVENTION

Si l'une quelconque des stipulations des présentes conditions générales est déclarée nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres dispositions garderont toute leur force et leur portée.

ARTICLE 16 : SUBROGATION

Selon les dispositions de l'article L121-12 du Code des Assurances, l'Assisteur qui a payé l'indemnité d'assurance est subrogé, jusqu'à concurrence de cette indemnité, dans les droits et actions du Bénéficiaire contre les tiers qui, par leur fait, ont causé le dommage ayant donné lieu à la responsabilité de l'Assisteur. L'Assisteur peut être déchargé, en tout ou en partie, de sa responsabilité envers le Bénéficiaire, quand la subrogation ne peut plus, par le fait du Bénéficiaire, s'opérer en faveur de l'Assisteur.

Entretien périodique

CONDITIONS DE LA GARANTIE

Huile moteur.....	symbol ceramic 5W-40
Huile boîte inverseur	80W90
Liquide de frein.....	DOT 4 Ruban bleu
Liquide de refroidissement.....	Transfluid
Liquide lave-glace.....	Igol

PÉRIODICITÉ (kms) - MOTEURS DCI 492 Révolution

	5000	10000	15000	20000	25000	30000	35000	40000	45000	50000	55000	60000	65000	70000	75000	80000	85000	90000	95000	100000
Huile moteur (1)	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X
Huile boîte de vitesse (2)	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X
Liquide de frein (3)	O	O	O	O	O	O	O	O	O	X	O	O	O	O	O	O	O	O	O	X
Liquide refroidissement (2)	O	O	O	O	O	X	O	O	O	O	O	X	O	O	O	O	O	X	O	O
Filtre à huile (1)	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X
Filtre à air (2)**	N	X	N	X	N	X	N	X	N	X	N	X	N	X	N	X	N	X	N	X
Filtre à gasoil (1)	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X
Courroie distribution et galet tendeur (4)										X										X
Courroie variateur (2)	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X
Courroie alternateur (3)		O	O	X	O	O	O	X	O	O	O	X	O	O	O	X	O	O	O	X
Filtre de sécurité et durites (4)					O					X					O					X
Silentblocs*** caoutchouc moteur			O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
Durites (5)	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
Ailettes radiateur (5)	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
Pression pneu (5)	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
Variateurs (5)*	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
Contrôles (5)****	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O

* Lors de chaque entretien, contrôler l'usure des patins de came sur le variateur de boîte. Les remplacer si nécessaire.

** Une utilisation du véhicule dans un environnement poussiéreux nécessite un entretien plus rapproché du filtre à air.

*** À partir des 15000 Km puis tous les 5000 Km, contrôler l'état des silentblocs et les remplacer si nécessaire.

**** Se reporter au chapitre "Révision" du manuel d'utilisation.

O	Contrôle, niveau	1	ou remplacement tous les ans
X	Remplacement	2	ou remplacement tous les 2 ans
N	Nettoyage	3	ou remplacement tous les 3 ans
		4	ou remplacement tous les 4 ans
		5	ou tous les ans

PÉRIODICITÉ (kms) - MOTEUR PROGRESS

	5000	10000	15000	20000	25000	30000	35000	40000	45000	50000	55000	60000	65000	70000	75000	80000	85000	90000	95000	100000	
Huile moteur (1)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Huile boîte de vitesse (2)	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O
Liquide de frein (3)	O	O	O	O	O	O	O	O	O	X	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	X
Liquide refroidissement (2)	O	O	O	O	O	X	O	O	O	O	O	X	O	O	O	O	O	X	O	O	O
Filtre à huile (1)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Filtre à air** (2)		O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	O
Filtre à gasoil (1)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Courroie distribution (4)																X					
Courroie variateur (2)		X		X		X		X		X		X		X		X		X		X	X
Courroie alter-nateur (3)		O		O		X		O		O		X		O		O		X		O	O
Jeu soupapes (7)				O				O				O				O					O
Ralenti (5)	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
Silentblocs*** caoutchouc moteur			O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
Durites (6)			O		O		O		O		O		O		O		O		O		
Ailettes radiateur (6)			N		N		N		N		N		N		N		N		N		
Pression pneu (5)	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
Variateurs* (5)	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
Contrôles (5)****	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O

* Lors de chaque entretien, contrôler l'usure des patins de came sur le variateur de boîte. Les remplacer si nécessaire.

** Une utilisation du véhicule dans un environnement poussiéreux nécessite un entretien plus rapproché du filtre à air.

*** À partir des 15000 Km puis tous les 5000 Km, contrôler l'état des silentblocs et les remplacer si nécessaire.

**** Se reporter au chapitre "Révision" du manuel d'utilisation.

O	Contrôle, niveau
X	Remplacement
N	Nettoyage

1	ou remplacement tous les ans
2	ou remplacement tous les 2 ans
3	ou remplacement tous les 3 ans
4	ou remplacement tous les 4 ans
5	ou tous les ans
6	ou tous les deux ans
7	ou tous les trois ans

Coupons de révision

Date :/...../..... Kms.....

Entretien périodique
Cachet du
professionnel

Prochaine visite

à :Kms **ou** le :/...../.....

Date :/...../..... Kms.....

Entretien périodique
Cachet du
professionnel

Prochaine visite

à :Kms **ou** le :/...../.....

Date :/...../..... Kms.....

Entretien périodique
Cachet du
professionnel

Prochaine visite

à :Kms **ou** le :/...../.....

Date :/...../..... Kms.....

Entretien périodique
Cachet du
professionnel

Prochaine visite

à :Kms **ou** le :/...../.....

Date :/...../..... Kms.....

Entretien périodique
Cachet du
professionnel

Prochaine visite

à :Kms **ou** le :/...../.....

Date :/...../..... Kms.....

Entretien périodique
Cachet du
professionnel

Prochaine visite

à :Kms **ou** le :/...../.....

Date :/...../..... Kms.....

Entretien périodique
Cachet du
professionnel

Prochaine visiteà :Kms **ou** le :/...../.....

Date :/...../..... Kms.....

Entretien périodique
Cachet du
professionnel

Prochaine visiteà :Kms **ou** le :/...../.....

Date :/...../..... Kms.....

Entretien périodique
Cachet du
professionnel

Prochaine visiteà :Kms **ou** le :/...../.....

Date :/...../..... Kms.....

Entretien périodique
Cachet du
professionnel

Prochaine visiteà :Kms **ou** le :/...../.....

Date :/...../..... Kms.....

Entretien périodique
Cachet du
professionnel

Prochaine visiteà :Kms **ou** le :/...../.....

Date :/...../..... Kms.....

Entretien périodique
Cachet du
professionnel

Prochaine visiteà :Kms **ou** le :/...../.....

Date :/...../..... Kms.....

Entretien périodique
Cachet du
professionnel

Prochaine visite

à :Kms **ou** le :/...../.....

Date :/...../..... Kms.....

Entretien périodique
Cachet du
professionnel

Prochaine visite

à :Kms **ou** le :/...../.....

Date :/...../..... Kms.....

Entretien périodique
Cachet du
professionnel

Prochaine visite

à :Kms **ou** le :/...../.....

Date :/...../..... Kms.....

Entretien périodique
Cachet du
professionnel

Prochaine visite

à :Kms **ou** le :/...../.....

Date :/...../..... Kms.....

Entretien périodique
Cachet du
professionnel

Prochaine visite

à :Kms **ou** le :/...../.....

Date :/...../..... Kms.....

Entretien périodique
Cachet du
professionnel

Prochaine visite

à :Kms **ou** le :/...../.....

Date :/...../..... Kms.....

Entretien périodique
Cachet du
professionnel

Prochaine visiteà :Kms **ou** le :/...../.....

Date :/...../..... Kms.....

Entretien périodique
Cachet du
professionnel

Prochaine visiteà :Kms **ou** le :/...../.....

Date :/...../..... Kms.....

Entretien périodique
Cachet du
professionnel

Prochaine visiteà :Kms **ou** le :/...../.....

Date :/...../..... Kms.....

Entretien périodique
Cachet du
professionnel

Prochaine visiteà :Kms **ou** le :/...../.....

Date :/...../..... Kms.....

Entretien périodique
Cachet du
professionnel

Prochaine visiteà :Kms **ou** le :/...../.....

Date :/...../..... Kms.....

Entretien périodique
Cachet du
professionnel

Prochaine visiteà :Kms **ou** le :/...../.....